

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le lundi 7 novembre 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;  
Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière;  
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;  
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;  
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absence motivée :

Siège #3 : Madame Solange Tremblay.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Danielle Marcoux. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

#### **Résolution 2016-11-449**

#### **Ordre du jour**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

#### **Réunion ordinaire**

**7 novembre 2016**

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux d'octobre 2016;
4. Remise du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin à monsieur Michel D'Astous;
5. Comptes à accepter – Octobre 2016;
6. Dépôt de documents :
  1. Programme de récupération hors foyer;
  2. MMQ – Fermeture de dossier;
  3. Sentier au parc au Tournant-de-la-Rivière – Rail de chemin de fer;
  4. Ministère des Finances – Refinancement;

5. Gare patrimoniale – Remerciements;
  6. MRC de La Matapédia – Campagne de sensibilisation pour la réduction des gaz à effet de serre;
  7. MDDELCC – Avis de projet matières résiduelles fertilisantes;
  8. FQM – Calendrier de formation 2016-2017;
  9. Comité ballon-balai – Remerciements;
  10. AFEAS – Remerciements;
  11. MDDELCC – Loi sur la qualité de l’environnement et règlement sur les matières dangereuses;
  12. HATCH – Passages à niveau ferroviaire;
  13. FQM – Changement de date du congrès;
  14. MRC de La Matapédia – Évaluateur agréé;
  15. Express Mondor – Demande de passage pour transport lourd et/ou de grande dimension;
  16. Avis de conformité – Suivi et règlement;
  17. Appel d’offres pour camionnette;
  18. Passages à niveau;
  19. Rapport sur la qualité de l’eau potable;
7. Demandes d’appui :
    1. Les Voix de la Vallée;
    2. Les Entreprises Plourde – Terre de remplissage;
    3. Club des 50 ans et plus de Sayabec;
    4. Société St-Jean-Baptiste – Fête de Noël des enfants;
    5. AFEAS de Sayabec;
    6. Chorale de Sayabec;
    7. Club de Motoneige de la Vallée;
    8. CMEC – Hockey collégial;
    9. Maison des Jeunes de Sayabec;
    10. Club des 50 ans et plus – Soirée de Noël;
  8. Invitations :
    1. MRC de La Matapédia – Démystifions le financement;
    2. Chambre de commerce – Déjeuner-conférence;
  9. Urbanisme :
    1. Règlement 2016-13 modifiant le plan d’urbanisme (règlement numéro 2005-02) et règlement 2016-14 sur les usages conditionnels – Assemblée publique de consultation;
    2. Règlement 2016-14 sur les usages conditionnels – Adoption du second projet de règlement;
    3. Règlement 2016-18 – Abrogeant le règlement no 2002-05 relatif à une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d’inspection par la MRC de La Matapédia – Adoption;
    4. Entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d’inspection par la MRC de la Matapédia;
  10. Caserne de pompier :
    1. Règlements 2013-03/2015-01 – Caserne de pompier – Paiement de factures;
    2. Caserne de pompier – Devis et plan complet;
    3. Caserne de pompier – Appel d’offres – Construction;
    4. Règlement d’emprunt pour la construction de la caserne de pompier à Sayabec;
  11. Mise aux normes de l’eau potable :
    1. Règlement 2015-05 – Mise aux normes – Paiement de factures;
    2. Mise aux normes de l’eau potable – Bilan d’avancement;
    3. Conditions de sol – Maintien de la demande FEPTEU;
    4. PV – Réunion de relocalisation de l’usine;
    5. Rencontre MAMOT à Québec;
    6. Tétra Tech QI inc.;
    7. Englobe;
    8. Options de relocalisation du poste de pompage;
  12. Prolongement de la route 132 :

1. Programme FEPTEU – Suivi de la demande d’aide financière;
2. Travaux conjoints au MTQ – Surveillance;
13. Réserves financières – Financement permanent;
14. Facture ASDR Canada Inc. – Paiement;
15. Les entreprises F.A.D. Marin – Paiement;
16. Règlement 2012-13 – Rues du village – Paiement de facture;
17. Règlement 2014-05 – Réhabilitation du 7, boul. Joubert O. – Paiement de facture;
18. Règlement 2016-06 – Travaux route 132 – Paiement de factures;
19. Mesure d’aménagement favorisant la sécurité et le transport actif sur la rue Keable – Offre de services;
20. Remboursement en provenance du règlement d’emprunt 2012-03;
21. Prix Hommage bénévolat-Québec 2017;
22. Axe à double vocation;
23. Règlement 2016-19 – Emprunt pour l’achat d’une camionnette;
24. Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;
25. Salon des Mots de La Matapédia – Remboursement;
26. Taxe d’accise 2014-2018 – Paiement de facture;
27. Autorisation contrat de vente avec Centre de services partagés Québec;
28. Affaires nouvelles :
  1. Ballon-balai – Équipe masculine médaillée de bronze;
  2. Motion de félicitations – Madame Danielle Marcoux;
  3. Spectacle Jérémy Demay;
29. Période de questions;
30. Prochaine réunion – 14 novembre 2016;
31. Levée de la séance.

#### **Résolution 2016-11-450**

#### **Procès-verbaux**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter les procès-verbaux d’octobre 2016 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

- 
4. Madame Danielle Marcoux, mairesse, procède à la remise du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollar-Morin à monsieur Michel D’Astous. La cérémonie de remise provinciale aura lieu à l’Assemblée nationale du Québec le 16 novembre 2016.
-

**Résolution 2016-11-451****Comptes à accepter**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois d'octobre 2016 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 65 085.48 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	185.00 \$
BELL MEDIA INC.	1 390.43 \$
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	44.84 \$
AUTOMOBILES VILLENEUVE AMQUI	27.58 \$
BELZILE GHISLAIN	115.00 \$
LABORATOIRE BSL	1 636.80 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	320.51 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	709.11 \$
CENTRAIDE BAS-ST-LAURENT	50.00 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	207.98 \$
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS	794.57 \$
CLEROBEC INC.	2 738.35 \$
CONCIERGERIE D'AMQUI INC.	517.39 \$
COOP FORESTIÈRE DE LA MATAPÉDIA	3 079.33 \$
DECARTECQ INC.	334.32 \$
ÉBÉNISTERIE B. COTE ENR.	183.96 \$
ECO-L'EAU	1 632.16 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	80.66 \$
ETHIER AVOCATS INC.	441.19 \$
FAMILI-PRIX	65.22 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4.00 \$
GROUPE LECHASSEUR	12 789.23 \$
GROUPE VOYER INC.	8 804.92 \$
GROUPE SPORTS-INTER PLUS	378.24 \$
ROY MARIE-ADÈLE	40.25 \$
JOS LEFRANÇOIS (2003) INC.	1 438.84 \$
JOURNAL BRICK A BRACK INC.	51.74 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	252.94 \$
LE GROUPE TECHNICONFORT INC.	4 599.00 \$
LES ENTREPRISES F.A.D. MARIN	3 650.00 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE INC.	252.84 \$
M.R.C. DE LA MATAPÉDIA	5 336.00 \$
OPÉRATION NEZ ROUGE	50.00 \$
OUELLET JÉRÉMIE	302.50 \$
GRASTION D'ACTIFS GLADU INC.	105.14 \$
PAPETERIE BLOC-NOTES INC.	267.96 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	135.95 \$
PELLETIER ANTOINE	293.34 \$
PRODUCTIONS QUÉBEC MULTIMÉDIA INC.	86.06 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	300.44 \$
PG SOLUTIONS INC.	626.61 \$
RPF LTÉE	1 412.63 \$
SANI-MANIC	1 811.44 \$
SÉCURITÉ BERGER	24.08 \$
SERRURIER FILLION INC.	172.46 \$

SERVICES KOPILAB ENR.	635.14 \$
SERVICES FRANCIS BRIAND	443.80 \$
SONIC	561.51 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	634.45 \$
SUPERMARCHÉ BERGER INC.	122.76 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
MEDIA TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	111.53 \$
TRANSPORT MARTIN ALAIN INC.	4 622.00 \$
GRAND TOTAL	65 085.48 \$

---

**Dépôt de documents :**

- 6.1. Un courriel de monsieur Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, nous informe que certains délais retarderont la réception des unités de récupération hors foyer à 2 voies. Toutefois, le programme prévoit un délai de 6 mois pour l'installation de ceux-ci. À ce sujet, madame Line Chouinard informe les membres du conseil que la Maison des Jeunes coordonne avec monsieur Daniel Roussel un projet d'affichage.
  - 6.2. La MMQ nous avise de la fermeture du dossier 161254-30 concernant un refoulement d'égout chez madame Ginette Vaillancourt.
  - 6.3. Les rails de chemin de fer installés au parc au Tournant-de-la-Rivière ne respectent pas les normes au niveau des assurances, ces rails devront donc être relocalisés au printemps selon un plan qui sera préparé par madame Marie-Claude Poirier.
  - 6.4. Une lettre du ministère des Finances concernant le refinancement d'un montant de 290 600 \$ relatif à un emprunt échéant le 14 mars 2017.
  - 6.5. Le Comité de la Gare patrimoniale remercie la municipalité pour l'aménagement réalisé au parc au Tournant-de-la-Rivière et sur le terrain de la gare.
  - 6.6. Une correspondance de la MRC de La Matapédia nous informe qu'une campagne de sensibilisation visant la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans La Matapédia aura lieu dans la semaine du 7 novembre prochain. L'implantation de panneaux (2) de sensibilisation sera faite sur le territoire de la municipalité.
  - 6.7. Une lettre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que les formulaires d'*Avis de projet-MRF (biosolides municipaux)* ont été reçus de la part de l'entreprise 9111-4900 Québec inc. ainsi que de la Ferme Patphanie (9111-4009 Québec inc.).
  - 6.8. Le calendrier de formation 2016-2017 de la FQM a été remis aux conseillers. Ceux-ci pourront le consulter et manifester leur intérêt à participer à certaines formations s'ils le désirent.
-

- 6.9. Une lettre du Comité de Ballon sur glace de Sayabec remercie la municipalité pour sa collaboration à la réussite du tournoi qui a eu lieu du 7 au 9 octobre dernier.
  - 6.10. Une carte de l'AFÉAS offre ses remerciements à la municipalité pour sa participation à la réussite de la fête soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'organisme.
  - 6.11. Dépôt du rapport d'intervention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en lien avec la Loi sur la qualité de l'environnement et le Règlement sur les matières dangereuses.
  - 6.12. Une publication de HATCH nous informe sur la nouvelle réglementation sur les passages à niveau et sur les nouvelles responsabilités des municipalités.
  - 6.13. La FQM accuse réception de notre demande de changement de date pour le Congrès annuel, mais comme les réservations sont prises plusieurs années à l'avance, l'organisation soulève la difficulté de modifier ces dates.
  - 6.14. Avis de la MRC de La Matapédia concernant l'adjudication d'un contrat pour services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.
  - 6.15. Un permis a été délivré à Express Mondor pour l'obtention des permissions de passage pour transport lourd et/ou de grande dimension afin d'effectuer le transport de section de tour d'éolienne.
  - 6.16. Un courriel a été transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour faire suite à l'avis de non-conformité reçu le 5 octobre dernier. Les correctifs nécessaires ont été apportés afin de disposer correctement des matières résiduelles déposées sur les terrains de la municipalité.
  - 6.17. La municipalité est allée en appel d'offres sur invitation dans le but de procéder à l'achat d'une camionnette usagée. Les soumissions seront ouvertes le mercredi 9 novembre prochain à 14 h.
  - 6.18. Le CN nous a fait parvenir un document afin de répondre aux exigences du Règlement sur les passages à niveau de Transport Canada. L'échange de renseignements doit se faire d'ici le 27 novembre 2016.
  - 6.19. Dépôt du rapport sur la qualité de l'eau potable pour le troisième trimestre de l'année 2016, soit les mois de juillet, août et septembre.
- 

**Résolution 2016-11-452**

**Demande d'appui – Les Voix  
de la Vallée**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'achat d'un espace publicitaire au coût de 100 \$ afin d'apparaître comme

commanditaire dans le programme souvenir du grand concert sous le thème « Voyage dans le temps... d'une chanson » qui sera présenté le 16 septembre 2017 par les Voix de la Vallée.

**Résolution 2016-11-453**

**Demande d'appui – Les Entreprises Plourde – 9278-5252 Québec Inc.**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le don de terre de remplissage aux Entreprises Plourde situées au 95, route 132 ouest à Sayabec.

**Résolution 2016-11-454**

**Demande d'appui – Le Club des 50 ans et plus de Sayabec**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le prêt d'une salle au centre communautaire au cout de 70 \$, taxes et ménage inclus, au Club des 50 ans et plus afin de les aider dans l'organisation de leur soirée de danse mensuelle pour les membres.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent qu'une dépense de 50 \$ soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2016-11-455**

**Demande d'appui – La Société St-Jean-Baptiste**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le versement d'un montant de 100 \$ à la Société St-Jean-Baptiste. Ce don servira pour faire l'achat de cadeaux et de petites gourmandises qui seront distribués dans le cadre de la fête de Noël pour les enfants du village qui aura lieu le 11 décembre 2016 au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement d'une dépense de 70 \$ afin d'appuyer la Société St-Jean-Baptiste pour l'organisation de la fête de Noël pour les jeunes du village qui aura lieu le dimanche 11 décembre 2016.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2016-11-456**

**Demande d'appui – AFÉAS**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 375 \$ afin d'appuyer l'AFÉAS de Sayabec pour la tenue de son activité de fabrication de tire Ste-Catherine les 21 et 22 novembre prochain ainsi que pour la tenue d'un bingo qui aura lieu le 25 novembre 2016.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2016-11-457**

**Demande d'appui – Chorale de Sayabec**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser un don de 100 \$ pour l'année 2016 à la Chorale de Sayabec afin d'appuyer l'organisme et d'aider au bon fonctionnement de celui-ci.

**Résolution 2016-11-458**

**Demande d'appui – Club de motoneige de la Matapédia**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le Club de Motoneiges de la Vallée de La Matapédia à utiliser les traverses de chemins qui sont entretenues par le Club de motoneiges Vallée de la Matapédia dans les limites de la Municipalité de Sayabec et que ces dernières seront conformes à la signalisation routière.

**Résolution 2016-11-459**

**Demande d'appui – Hockey collégial – CMEC**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'appuyer le Centre matapédien d'études collégiales dans la mise sur pied d'une équipe de hockey masculine de niveau collégial pour la saison 2018-2019. Un protocole d'entente pourra être signé concernant les modalités de prêt et de location des heures de glace et espaces réservés au Centre sportif David-Pelletier.

---

7.9. La Maison des Jeunes dépose une demande à la municipalité de Sayabec afin de recevoir un montant de 5 000 \$ pour l'aider dans son fonctionnement. Comme il s'agit d'une augmentation importante par rapport aux montants octroyés par les années passées, les membres du conseil désirent discuter davantage de la question avant de se prononcer.

---



**Résolution 2016-11-460**

**Demande d'appui – Club des  
50 ans et plus**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser une dépense de 175 \$ au Club des 50 ans et plus de Sayabec pour les appuyer dans l'organisation de leur souper de Noël suivi d'une soirée de danse qui aura lieu au centre communautaire de Sayabec le 17 décembre prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2016-11-461**

**Invitation – MRC de La  
Matapédia**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'inscription messieurs Jean-Yves Thériault et Jocelyn Caron, conseillers, à la journée thématique sur le financement des organismes qui aura lieu au Riôtel de Matane le samedi 12 novembre prochain de 8 h 30 à 16 h. Le cout pour cette activité est de 40 \$ par personne (30 \$/personne si plus d'une personne de la même organisation y assiste).

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

8.2. Un déjeuner-conférence sous le thème de la vente, le transfert ou le rachat d'entreprise est organisé par la Chambre de commerce de la Matapédia le mercredi 9 novembre prochain de 7 h à 9 h au Selecthôtel d'Amqui. Aucun conseiller ne souhaite participer à cet événement.

9.1. Madame Danielle Marcoux, mairesse, ouvre l'assemblée publique de consultation concernant les règlements 2016-13 modifiant le plan d'urbanisme et 2016-14 sur les usages conditionnels. Aucun commentaire n'est émis, madame Marcoux clôt l'assemblée publique.

---

**Résolution 2016-11-462**

**Règlement 2016-14 sur les  
usages conditionnels –  
Adoption du second projet de  
règlement**

## MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

---

### **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-14 SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sayabec est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un règlement sur les usages conditionnels;

**ATTENDU QUE** le conseil désire autoriser sous certaines conditions l'implantation d'un camping dans la zone 94 Ha;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a soumis un premier projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit soumettre un second projet de règlement à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1<sup>o</sup> d'adopter le second projet de règlement numéro 2016-14 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2<sup>o</sup> de soumettre le second projet de règlement numéro 2016-14 à l'approbation des personnes habiles à voter concernées par ce règlement.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 7 NOVEMBRE 2016

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier

**Résolution 2016-11-463**

**Règlement 2016-18  
abrogeant le règlement no  
2002-05 relatif à une entente  
intermunicipale pour la  
fourniture de services en  
matière d'inspection par la  
MRC de La Matapédia -  
Adoption**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia se sont prévaluées des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)) pour conclure une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec a autorisé la conclusion de ladite entente par l'adoption du règlement no 2002-05;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia désirent mettre fin à ladite entente intermunicipale;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance antérieure du conseil de la municipalité de Sayabec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**Article 1** Le règlement 2016-18 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale en matière d'inspection entre la municipalité régionale de comté de La Matapédia et la municipalité de Sayabec est abrogé.

**Article 2** Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉ À SAYABEC, CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2016.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier

**Résolution 2016-11-464**

**Conclusion d'une entente  
intermunicipale pour la  
fourniture de services en  
matière d'inspection par la  
MRC de La Matapédia**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Matapédia offre aux municipalités locales qui la composent des services régionalisés en

matière d'inspection en bâtiment et en environnement;

**ATTENDU QUE** le mandat confié à la MRC de fournir des services d'inspection à une municipalité locale doit se faire par le biais d'une entente intermunicipale;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sayabec et la MRC de La Matapédia désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) pour conclure une entente pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec

**Article 1** La municipalité de Sayabec autorise la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

**Article 2** La mairesse et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité de Sayabec.

ADOPTÉE À SAYABEC, CE 7<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2016

Danielle Marcoux,  
maresse

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier

**Résolution 2016-11-465**

**Règlement 2013-03/2015-01 –  
Caserne de pompier –  
Paiement de factures**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au montant total de 10 128.28 \$ pour des dépenses relatives à des travaux pour la construction prochaine d'une caserne de pompier.

<b><u>Règlement 2013-03/2015-01 - Caserne de pompier</u></b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Englobe	900204123	3 111.27 \$	310.35 \$	155.18 \$	155.56 \$	3 266.44 \$	3 577.18 \$	23-sept-16
								Honoraires et dépenses

MRC de La Matapédia	16675	6 531.70 \$				6 531.70 \$	6 531.70 \$	07-oct-16
								Honoraires - Service génie
Maurice Bélanger, paysagiste inc.	306298	16.88 \$	1.68 \$	0.84 \$	0.84 \$	17.72 \$	19.40 \$	24-août-16
								Terreau et arbuste
<b>TOTAL</b>		<b>9 659.85 \$</b>	<b>312.03 \$</b>	<b>156.02 \$</b>	<b>156.40 \$</b>	<b>9 815.86 \$</b>	<b>10 128.28 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 9 815.86 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements 2013-03 et 2015-01. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 312.42 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

10.2 Dépôt des plans et devis complets concernant la construction de la future caserne d'incendie. Ces plans et devis ont été préparés par Goulet & Lebel, architectes.

10.3. L'appel d'offres concernant les travaux de construction de la caserne d'incendie a été envoyé, les offres seront reçues jusqu'au 23 novembre 2016 avant 14 h.

10.4. Ce point est remis à une séance ultérieure.

### **Résolution 2016-11-466**

### **Règlement 2015-05 – Mise aux normes de l'eau potable – Paiement de factures**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au montant total de 36 886.06 \$ pour des dépenses relatives à des travaux dans le projet de mise aux normes de l'eau potable

<b>Règlement 2015-05 - Mise aux normes de l'eau potable</b>								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
MRC de La Matapédia	16677	2 333.90 \$				2 333.90 \$	2 333.90 \$	07-oct-16
								Honoraires - Service génie
Constructo SEAO	1578860	9.62 \$	0.97 \$	0.48 \$	0.49 \$	10.10 \$	11.07 \$	01-oct-16
								Appel d'offres
Tétra Tech QI inc.	15305309	30 042.25 \$	2 996.72 \$	1 502.12 \$	1 498.36 \$	31 540.61 \$	34 541.09 \$	28-oct-16
								Honoraires professionnels
<b>TOTAL</b>		<b>32 385.77 \$</b>	<b>2 997.69 \$</b>	<b>1 502.60 \$</b>	<b>1 498.85 \$</b>	<b>33 884.61 \$</b>	<b>36 886.06 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 33 884.61 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2015-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 3 001.45 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

- 
- 11.2 Un courriel de monsieur Christian Roy de chez Tetra Tech QI inc., résume l'essentiel de l'avancement des plans et devis du projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable.
- 11.3. Une série d'échanges courriel nous informe que le sol du site choisi pour l'implantation de l'usine de filtration de l'eau n'est pas suffisamment stable pour recevoir cette dernière. On s'entend pour relocaliser l'usine de filtration à l'intersection de la route Ste-Paule et du chemin d'accès aux sentiers Mic-Mac côté est. Également, on maintient la demande d'aide financière confirmée au MAMOT dans le programme FEPTU.
- 11.4. Dépôt du procès-verbal de la rencontre au sujet de la relocalisation de l'usine de filtration.
- 11.5. Certains membres du conseil suggèrent de planifier une rencontre au bureau du MAMOT à Québec afin de discuter du projet de mise aux normes. Suite aux discussions, ce point est reporté à une séance ultérieure.
- 

**Résolution 2016-11-467**

**Tétra Tech QI Inc. – Offre de services**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter, suite à la relocalisation du site de l'usine de traitement d'eau projeté, la demande d'ajustement de budget pour la réalisation des activités additionnelles non prévues au projet initial faite par la firme Tetra Tech QI Inc.

La demande d'ajustement s'élève à **27 978 \$** (avant taxes) et couvre essentiellement les frais relatifs au changement de site, à la coordination additionnelle requise avec les différents intervenants et aux reprises de plans déjà avancés, excluant les plans d'aménagement de l'usine.

- 
- 11.7. Ce point est remis à une séance ultérieure.
- 

**Résolution 2016-11-468**

**Relocalisation du poste de pompage**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu

unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'informer Tetra Tech QI inc. qu'il a été décidé de maintenir le site initial de localisation du poste de pompage dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable et de la prolongation des infrastructures de la route 132 est.

- 
- 12.1. Un courriel du MAMOT nous informe que la demande d'aide financière pour la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau et prolongement des services route 132 déposée au programme FEPTEU a été transmise au gouvernement fédéral pour inscription à l'Entente Canada-Québec relative à FEPTEU.
- 12.2. Concernant les travaux conjoints avec le MTQ sur la route 132 et afin de respecter les nouvelles règles en vigueur depuis février, la firme engagée pour la préparation des plans et devis devra être exclue de l'appel d'offres pour le mandat de surveillance.
- 

**Résolution 2016-11-469**

**Réserves financières –  
financement permanent**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser que les réserves financières créées par les soldes des règlements d'emprunt remboursent au compte suivant 500714 les montants en capital et intérêts pour l'année 2016 pour le financement permanent des règlements d'emprunt suivants :

**Règlement 2005-11 – Infrastructures Route Rioux**

Capital : 3 394 \$ Intérêts : 713 \$ pour un total de 4 107 \$ moins 75 % payable par une taxe de secteur de 3 080.30 \$ donc il reste à payer **1 026.70 \$** comme montant à rembourser.

**Règlement 2012-03 – Décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour la réfection de certaines rues de la municipalité**

Capital : 35 290 \$ Intérêts : 12 975 \$ pour un total de **48 265 \$**

**Règlement 2014-04 – Décrétant une dépense de 75 000 \$ et un emprunt de 75 000 \$ pour l'aménagement d'un skate-park**

Capital : 6 500 \$ Intérêts : 2 700 \$ pour un total de **9 200 \$**

**Résolution 2016-11-470**

**Réserve financière pour  
l'assainissement des eaux –  
Paiement facture ASDR**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture ENV-5758 au montant total de 26 577.39 \$ à l'entreprise ASDR Canada Inc. pour des travaux concernant la disposition des boues aux étangs aérés.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent

qu'une somme de 10 635.24 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ correspondante soit remboursée à même la réserve financière pour l'assainissement des eaux. Le sous-total restant, de même que le montant de la TPS ainsi que le restant de la TVQ pour un montant total de 15 942.15 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2016-11-471**

**Les entreprises F.A.D. Marin  
– Paiement de facture**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 369237 au montant total de 3 227.50 \$ aux entreprises F.A.D Marin pour des dépenses relatives divers travaux effectués sur la route 132, au terrain de la caserne de pompier et lors des travaux d'aménagement effectués dans le parc au Tournant-de-la-Rivière.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 155.00 \$ soit remboursée à même le règlement 2016-06 – Travaux route 132 est. Un montant de 252.50 \$ sera quant à lui payé à même les règlements 2013-03/2015-01 – Caserne de pompier. La balance, pour un montant de 2 820 \$, sera payée à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2016-11-472**

**Règlement 2012-03 – Rues  
du village – Paiement de  
facture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au montant total de 8 249.95 \$ pour des dépenses relatives à des travaux effectués dans certaines rues de la municipalité.

<b><u>Règlement 2012-03 - Rues du village</u></b>								
<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TVQ</b>	<b>TPS</b>	<b>50 % de TVQ</b>	<b>MONTANT + 50% DE TVQ</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>DATE</b>
MRC de La Matapédia	16679	847.70 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	847.70 \$	847.70 \$	07-oct-16
								Honoraires - Service génie - RRRL
	16676	7 402.25 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	7 402.25 \$	7 402.25 \$	07-oct-16
								Honoraires - Service génie - Travaux pavage
<b>TOTAL</b>		<b>8 249.95 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>0.00 \$</b>	<b>8 249.95 \$</b>	<b>8 249.95 \$</b>	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 8 249.95 \$ représentant le sous-total des factures soit remboursée à même le règlement 2012-03.



**Résolution 2016-11-473****Règlement 2014-05 –  
Réhabilitation du 7, boul.  
Joubert O. – Paiement de  
facture**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 900204882 au montant 419.57 \$ à l'entreprise Englobe Corp. pour des dépenses relatives à des travaux pour la réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 383.12 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement 2014-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 36.45 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

---

18. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2016-11-474****Aménagement favorisant la  
sécurité sur la rue Keable –  
Offre de service**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'offre de services de la MRC de La Matapédia afin qu'elle prépare le rapport sur le constat de la situation et la proposition d'un concept incluant une esquisse d'aménagement et une évaluation sommaire des coûts de réalisation. L'offre se détaille comme suit :

Étapes d'élaboration	Postes budgétaires			TOTAL
	Professionnel (heures) \$	Technicien (heures) \$	Autres frais	
Constat de la situation et orientations (1 rencontre)	(3) 231,15 \$	(10) 554,00 \$		785,15 \$
Concept d'aménagement (1 rencontre)	(7) 539,35 \$	(21) 1 163,40 \$		1 702,75 \$
<b>TOTAL</b>	<b>(10) 770,50\$</b>	<b>(31) 1 717, 40 \$</b>		<b>2 487, 90 \$</b>

Un montant de 1 500 \$ sera payé par le CISSS dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active* qui vise à promouvoir les déplacements piéton et cycliste sécuritaires à l'intérieur des municipalités.

**Résolution 2016-11-475****Remboursement**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le remboursement de 1 504.85 \$ au compte 500714 en provenance du compte 61285 du règlement d'emprunt 2012-03 – Réfection de certaines rues de la municipalité. Ce montant représente une partie de la facture 299649 de Maurice Bélanger paysagiste inc. qui a été payée à même le budget courant.

**Résolution 2016-11-476**

**Prix Hommage bénévolat-Québec 2017**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de proposer la mise en candidature de madame Danielle Marcoux au prix Hommage bénévolat-Québec 2017.

---

22. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**Résolution 2016-11-477**

**Règlement 2016-19 décrétant une dépense de 50 000 \$ et un emprunt de 50 000 \$ pour l'achat d'une camionnette**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT 2016-19**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 50 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 octobre 2016 par monsieur Yves Labonté, conseiller;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que le règlement suivant portant le numéro 2016-19 soit adopté.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'une camionnette selon l'estimé en date du 4 novembre 2016 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 50 000 \$ aux fins du présent règlement.

## **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 50 000 \$ sur une période de 10 ans.

## **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.


## **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

## **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2016



Danielle Marcoux,  
maire



Francis Ouellet,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

## ANNEXE A

### PRIX BUDGÉTAIRE

CAMIONNETTE : 50 000 \$

Total : 50 000 \$, TAXES NETTES

---

Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics

---

24. Madame Vanessa Fillion, coordonnatrice des loisirs, présente et explique aux membres du conseil le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017.

---

#### Résolution 2016-11-478

#### Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

**QUE** la Municipalité de Sayabec autorise la présentation du projet d'amélioration de l'offre du service de garde estivale 2017 au Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sayabec à payer sa part des couts admissibles au projet et à payer les couts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la Municipalité de Sayabec désigne monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

## **Remboursement**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le remboursement de 397.50 \$ au Salon des Mots de la Matapédia puisque cette facture a été réglée par la MRC de La Matapédia dans le cadre de l'entente culturelle.

---

26. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

### **Résolution 2016-11-480**

### **Autorisation contrat de vente avec le Centre de services partagés du Québec**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser l'émission d'un chèque visé afin de conclure le contrat de vente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'achat d'une chenillette avec gratte de marque Bombardier SW-48 année 2000, numéro de série 900150420. Le montant de l'achat s'élève à 23 541.14 \$, taxes incluses. Cet achat a été conclu lors de l'encan du Centre de services partagés du gouvernement du Québec le samedi 5 novembre 2016.

Par la même résolution, les conseillers autorisent les Entreprises Plourde à effectuer le transport de la chenillette de Québec vers Sayabec au montant de 250 \$, plus les frais de déplacement, d'essence et de repas.

### **Résolution 2016-11-481**

### **Motion de félicitations – Équipe masculine de Ballon-balai**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à l'équipe de ballon-balai « Most Wanted » qui a remporté la médaille de bronze dans la catégorie « Masters » lors du Mondial de ballon sur glace qui se tenait à Regina du 1<sup>er</sup> au 5 novembre 2016. L'équipe comptait en ses rangs plusieurs Québécois dont Michel D'Astous, résident de Sayabec, et son frère Martin D'Astous.

### **Résolution 2016-11-482**

### **Motion de félicitations – Madame Danielle Marcoux**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Danielle Marcoux, mairesse, pour l'hommage plus que mérité qu'elle a reçu lors du souper des présidents de la Chambre de commerce de La Matapédia qui avait lieu le mardi 1<sup>er</sup> novembre dernier. À cette occasion, on a souligné les

nombreuses réussites, collaborations et implications de madame Marcoux au cours des dernières années et plus particulièrement au cours de ses mandats à titre de mairesse de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2016-11-483**

**Motion de félicitations –  
Spectacle de Jérémy Demay**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations aux organisateurs du spectacle de Jérémy Demay qui a eu lieu au centre communautaire le vendredi 28 octobre dernier et qui fut une réelle réussite. Les profits amassés lors de cette soirée iront au Salon des Mots de La Matapédia.

---

**Période de questions :**

1. Madame Marie St-Pierre Michaud, résidente du 12, rue Fenderson, demande aux membres du conseil d'installer une enseigne où les commerces pourraient être annoncés, d'agrandir le parc Pierre-Brochu et d'installer des pots à fleurs dans les poteaux.
- 

**Résolution 2016-11-484**

**Ajournement de la séance**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 12 et qu'elle soit ajournée au 14 novembre à 19 h.

Danielle Marcoux,  
mairesse

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier